

Autorisation d'utilisation d'image et de la voix

La publication de photographies ou images mobiles d'élèves identifiables ne peut se faire sans l'autorisation de l'intéressé et de ses parents (ou responsables légaux) s'il est mineur. En cas de refus de votre part, les photographies où l'élève dont il est question pourrait être remarqué, ne seraient utilisées qu'en rendant l'élève impossible à identifier (gommage des traits du visage par un logiciel de retouche d'images).

Mineur : Je soussigné(e) M.....

Responsable légal de :

Nom – Prénom : Classe :

Majeur : Je soussigné(e)

Nom – Prénom : Classe :

Demeurant à :

Déclare céder, à titre gracieux, **au lycée Emile Combes et à l'Association de la Maison Des Lycéens du Lycée Emile Combes**, le droit d'utiliser et de communiquer au public sur différents supports d'information (brochures, les « annonces du lundi », presse, site web du lycée, presse, site WEB de la MDL, Facebook de la MDL, ...), et **ce pendant toute la durée de sa (ma) scolarité dans l'établissement. Une demande d'autorisation sera demandée pour toutes les autres activités.**

Je donne mon accord dans les conditions énoncées sur ce document à :

La diffusion des photographies :oui non

La diffusion d'enregistrement(s) sonore(s) :oui non

La présente autorisation reste valable en cas de changement d'état civil sauf volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les sons et les images ne pourront en aucun cas être dénaturés ou détournés de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne. Les images ne seront ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

« Opération photo de classe » en début de chaque année :

Mineur : Autorise mon enfant à être pris en photo collectivement et/ou individuellement : oui non

Majeur : Autorise à être pris en photo collectivement et/ou individuellement : oui non

Fait à Le

Signature du responsable légal si l'élève est mineur ou de l'élève majeur précédée de la mention « lu et approuvé »